

## VITICULTURE ARBORICULTURE

## REDUCTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

### Territoire

Département de la  
Savoie  
Métropole Savoie

Structure porteuse  
Métropole Savoie



Nombre  
d'agriculteurs  
concernés : 50

### Partenaires

- Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc
- Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget
- Syndicat Régional des Vins de Savoie
- Fédération des Producteurs de fruits Chambéry Métropole
- Communauté de Communes de Cœur de Savoie
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Conseil Savoie Mont Blanc
- Région Auvergne Rhône-Alpes
- DDT de Savoie
- Crédit Agricole des Savoie

### Contact

Vincent Ruin  
Conseiller chargé de  
territoire Aix et Chambéry  
04 79 33 82 99  
06 74 78 98 42  
vincent.ruin@smb.chambagri.fr



## RÉDUIRE LES TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES en viticulture et arboriculture

*Opération Pilote Métropole Savoie*



### Origine

La population et les consommateurs attendent une réduction de l'usage des produits phytosanitaires en agriculture. Le territoire de Métropole Savoie a la particularité, à l'échelle des Savoie, d'avoir une agriculture fortement tournée sur les cultures spécialisées (viticulture et arboriculture) et sur les grandes cultures. Les pratiques ont déjà fortement évolué ces dernières années puisque 60 % du vignoble et 100 % du verger sont maintenant enherbés limitant l'usage d'herbicides, l'érosion et donc le risque de transfert dans les eaux. Cependant, malgré des pratiques raisonnées, l'impact de l'agriculture sur l'environnement reste encore important. La Profession a décidé de répondre au double défi de satisfaire les attentes sociétales tout en garantissant la triple performance des exploitations. Elle s'est engagée dans une opération pilote pour la qualité de l'eau, validée par l'Agence de l'Eau RMC.



### Objectif

Mettre en œuvre un programme d'actions engageant l'ensemble des acteurs du territoire visant prioritairement à réduire les usages agricoles de produits phytosanitaires.



### Etapes du projet

#### Fin 2015

- Mobilisation par la Chambre des partenaires locaux
- Mobilisation des financeurs
- Candidature opération pilote et PAEC

#### Février 2016

- Validation du PAE
- Rédaction d'une convention cadre avec l'AERMC et d'une charte d'engagement entre les partenaires

#### 2016

- Calcul des Indices de Fréquence de Traitement de plus de 30 viticulteurs
- Calcul de l'IFT de référence en viticulture savoyarde et validation par le MAAF

#### Mars 2017

- Lancement des MAEC réduction d'usage de phytosanitaires
- 4 réunions d'information sur le PAEC
- 40 viticulteurs
- 7 arboriculteurs

#### Et demain ?

- Suivi des pratiques
- Capitalisation
- Conseil
- Formation
- Echanges
- Communication

#### Fin 2017

- Voyage d'étude
- Formation « analyse d'un calendrier de traitement »
- Accompagnement sur les investissements en techniques alternatives

#### Juin 2017

- Echanges hebdomadaires en réunions téléphoniques
- Formation « optimiser la qualité de pulvérisation de son matériel »
- Conseil technique de réduction des apports de phytosanitaires
- Valorisation des résultats DEPHY

#### Avril –Mai 2017

- 30 Diagnostics « stratégies de protection des cultures »
- Accompagnement MAEC : 21 contractualisations

### Clefs de réussite

Validation de l'indice de fréquence de traitement (IFT) de référence viticole de la Savoie par le Ministère

Mobilisation des organisations agricoles (Syndicats de producteurs) et des agriculteurs

Une équipe technique Chambre pluridisciplinaire

Mobilisation et implication des partenaires institutionnels : CISALB, collectivités, Agence de l'eau, DDT

Des moyens d'animation dédiés à l'émergence du projet et à la mobilisation des acteurs

### Points de vigilance

Lourdeur du montage PAEC

Délais de validation de l'IFT de référence et en conséquence peu de temps pour la sensibilisation et la contractualisation des mesures

Difficultés à mobiliser sur des MAE hypothétiques et des montants faibles



Avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
«développement agricole et rural»

Vous avez des projets collectifs à promouvoir ?  
Contactez-nous !

Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes  
Agrapole – 23, rue Jean Baldassini  
69364 Lyon Cedex 07